

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique
et solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur le Ministre d'État,

Depuis 1990, l'association RIVAGES DE FRANCE fédère, représente, anime et valorise un réseau national (métropole et outre-mer) de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés et partenaires de la gestion, aux côtés du Conservatoire du Littoral*, regroupant plus de 160 collectivités et associations. Elle se positionne résolument en interlocuteur des pouvoirs publics et en promoteur naturel de la préservation et de la gestion durable d'espaces exceptionnels.

Le réchauffement climatique a des répercussions constantes sur l'évolution de nos littoraux en provoquant une élévation du niveau moyen de la mer et une augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes. Face à ce constat, les sites naturels littoraux (massifs dunaires, lagunes, marais) jouent un rôle indéniable pour atténuer l'érosion côtière et l'extension des zones de submersion, pour limiter la salinisation des eaux littorales aussi bien superficielles que souterraines. De plus, ces territoires que gèrent les adhérents du réseau et l'ensemble des gestionnaires du littoral français concernent directement 15 millions d'habitants et de touristes, et les générations futures représenteront 1,5 million d'habitants supplémentaires sur le littoral d'ici 2040.

Conscients des incontestables bénéfices que les espaces protégés apportent à nos territoires, les gestionnaires avec les collectivités partenaires s'accordent tous sur l'impératif de leur consacrer des moyens pour en assurer la préservation et la valorisation. Ces moyens se concrétisent par l'emploi d'agents techniques (plus de 1000 gardes et agents du littoral) chargés d'entretenir et de surveiller les sites, d'y accueillir et sensibiliser les usagers, par la formation qu'ils dispensent auprès des collectivités et du public tant en matière de prévention que de protection contre les submersions.

La pérennité de la gestion de nos sites protégés doit être de notre point de vue une des priorités du plan climat. Mobilisée, Rivages de France explore avec les gestionnaires toutes les solutions envisageables pour pérenniser la gestion des sites. Nous ne pourrions pas gérer « plus avec moins », nous pourrions gérer « différemment » ! Ainsi, nous avons mené cette année 2017 avec le Conservatoire du littoral :

- une vaste **enquête** auprès de nos gestionnaires et partenaires sur les moyens qu'ils engagent,
- une **étude prospective** visant à identifier des exemples approfondis de gestion économe et de ressources financières nouvelles (mécénat, recettes de stationnement maîtrisé, ventes de produits...), tenant compte de la diversité des modalités de gestion et des rivages,

lesquelles ont permis de dégager des **pistes d'actions concrètes et innovantes** : valoriser économiquement l'exploitation des sites dans le respect des équilibres écologiques, mutualiser et coopérer, tendre vers davantage de naturalité en préservant l'esprit des lieux...

** Propriétaire d'une majorité des espaces gérés, le Conservatoire du littoral, dans sa mission foncière fixée par l'État, envisage d'acquérir le « tiers sauvage » à l'horizon 2050 : cela correspondra à 160 000 hectares supplémentaires de surfaces littorales protégées, pour atteindre un total de 320 000 hectares répartis sur 1 000 sites, gérés par environ 300 structures gestionnaires différentes (collectivités, associations, fédérations, fondations, établissements publics).*

Aujourd'hui, Rivages de France et le Conservatoire du littoral se sont donnés comme priorité de **transmettre à nos gestionnaires les compétences nécessaires** pour maintenir durablement une gestion de qualité des sites naturels. Pour ce faire, Rivages de France propose d'y contribuer en mettant en place diverses actions :

- Organiser et animer des **rencontres régionales** pour faciliter les échanges d'expériences entre les gestionnaires (élus et techniciens),
- Mener des **études et enquêtes** complémentaires sur des thèmes précis comme les bénéfices issus des sites naturels, la naturalité ("laisser faire la nature"), la sensibilisation du public, l'adaptation au changement climatique...
- Utiliser de façon professionnelle les nouvelles technologies liées à **l'innovation numérique**.

Aussi, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience au cours de laquelle nous pourrions vous soumettre notre démarche stratégique et opérationnelle et vous préciser nos besoins et attentes dans le cadre des politiques publiques que vous avez annoncées vouloir mener dans le cadre du changement climatique.

Les adhérents de Rivages de France et nous-mêmes vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de notre haute considération.

Didier REAULT

Président du Parc national des Calanques
Président de Rivages de France



Yann HELARY

Adjoint au maire de La Rochelle
Vice-président de Rivages de France pour
la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire



Erven LEON

Maire de Perros-Guirec
Vice-président de Rivages de France
pour la Bretagne



Christophe LEPINE

Président de la Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels
Vice-président de Rivages de France pour la
Normandie et les Hauts de France

